



Accompte encaissé mais rien....

Par **barnabe**, le **16/02/2017** à **10:16**

Bonjour,

j'ai consulté un avocat qui, après que je lui ai exposé mon problème, m'a demandé de lui ramener quelques pièces pour commencer à travailler et surtout, m'a demandé un chèque d'acompte.

Je n'ai jamais amené les pièces (il n'était plus disponible puis c'était à mon tour d'être pris) et l'avocat a encaissé mon chèque sans avoir rien fait (notre "entretien" m'avait juste permis d'exposer mon problème, sans obtenir d'avis ou de conseil)

J'ai essayé de récupérer cet acompte (300€) mais la personne m'a d'abord dit qu'elle me déduirait une consultation (en vertu de quoi???) puis finalement fait le mort.

Quelle est la démarche à suivre ?

Recommandé puis batonnier de l'ordre ?

Est ce que vraiment le batonnier viendra à mon secours ou faut il aller au tribunal de proximité ?

Je voudrais écrire mes intentions dans mon recommandé mais il faut que je connaisse la démarche qui a une chance d'aboutir.

bonne journée,

Par **youris**, le **16/02/2017** à **10:46**

bonjour,

vous devez commencer par mettre en demeure, par LRAR, votre avocat de vous rembourser la somme versée en indiquant qu'il n'a effectué aucun travail lié à votre affaire en indiquant votre intention de saisir le bâtonnier voir un juge, en cas de son refus de restitution la somme versée.

mais votre avocat qui a le droit de vous facturer la première consultation, considère peut-être que les 300 € représente cette première consultation.

salutations